

I. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mai 2022

Le procès-verbal de la réunion du 20 mai 2022 est approuvé.

II. Actions de promotion des métiers et de l'alternance

✓ Bilan des actions 2022

L'Opco Atlas présente un bilan des actions réalisées ou en cours sur l'année 2022. Le support de présentation est annexé au présent procès-verbal.

La **délégation patronale** interroge l'Opco sur l'action « fiche pratique de la cartographie des écoles » dont le statut est « en attente ». En effet, la réalisation de cette action est subordonnée à la finalisation de l'outil de cartographie des Centres de Formation des Apprentis (C.F.A.) commandé par l'Opco Atlas. La **délégation patronale** demande si cet outil sera livré d'ici la fin de l'année.

L'Opco Atlas répond par l'affirmative tout en indiquant que le service « Promotion des métiers et de l'alternance » de l'Opco viendra confirmer ou infirmer ce point ultérieurement.

La **délégation patronale** rappelle que cette action « interbranches » s'inscrit dans le prolongement des actions menées jusqu'ici par la branche professionnelle en faveur de l'alternance et plus précisément dans la continuité du travail amorcé avec les écoles.

La **C.F.E.-C.G.C.** tient à souligner l'importance de l'existence d'une cartographie des C.F.A. Elle considère qu'il serait dommage que ce projet ne voie pas le jour faute de validation par les instances de l'Opco et/faute de budget. Selon elle, en tout état de cause, il conviendrait d'avoir de la visibilité sur l'avancement de ce projet.

L'Opco Atlas indique que la réalisation de cette action 2022 n'est pas liée aux contraintes évoquées par la C.F.E.-C.G.C. (absence de validation/de budget dédié).

Concernant la cartographie des C.F.A., la **C.G.T.** tient à rappeler l'utilité d'un tel outil dont elle soutient la création. Elle espère que l'ensemble des C.F.A. y sera référencé. Elle demande si une date de livraison de l'outil est fixée, et dans l'affirmative, si elle peut être partagée en séance.

L'Opco Atlas indique qu'il n'est, à ce moment précis, pas en mesure de répondre à cette question.

La délégation patronale et l'Opco Atlas s'engagent à communiquer dans le courant du mois d'octobre sur une date de livraison plus précise et sur la liste des écoles qui avaient été sollicitées précédemment dans le cadre des actions spécifiques à la branche professionnelle en faveur de l'alternance.

Concernant le projet relatif à la mobilité internationale, **l'Opco Atlas** indique que cette action a débuté et a pris la forme d'un accompagnement de la branche professionnelle par le service dédié de l'Opco. Cet accompagnement a vocation à se poursuivre jusqu'à la fin de l'année.

✓ Proposition et validation des actions pour 2023

Une liste de projets d'actions pour 2023 est proposée aux membres de la C.P.N.E.F.P., à savoir :

1. Executive Master Dirigeant courtier d'assurances

- Campagne LinkedIn
- Diffusion articles de presse
 - Presse spécialisée (News Assurance Pro, La Tribune...)
 - Presse généraliste (Le Figaro...)
- 1 vidéo/1 motion design promotionnel(le) à relayer facilement sur les réseaux sociaux
- 1 plaquette de présentation

2. Campagne de valorisation du courtage

- Motion design/vidéo(s) « des jeunes qui parlent aux jeunes » orienté(e)s réseaux sociaux non professionnels (Instagram, Tik Tok...)
- Partenariat avec un influenceur (Instagram, Tik Tok, Youtube...)

3. Création de goodies « J'assure » pour les Salons d'étudiants

4. Partenariat avec les Ecoles

Organisation de JOA spécifiques à la branche professionnelle

5. Création d'une fiche pratique (report)

Une cartographie nationale des écoles est en cours de réalisation par l'Opco. L'idée est d'accompagner les entreprises, notamment les TPE, dans l'utilisation de cette cartographie. Cette action vise la réalisation d'une fiche pratique (mode d'emploi) d'utilisation de la cartographie.

L'ensemble de ces actions est validé à l'unanimité des membres présents.

III. Projet de certification « cybersécurité » - proposition de co-certification

✓ Présentation du contexte et validation de l'engagement

La **délégation patronale** fait part du contexte dans lequel s'inscrit le projet à l'ensemble des membres de la C.P.N.E.F.P. Celui-ci est à l'initiative de la branche professionnelle des bureaux d'études qui a rédigé une note d'opportunité en ce sens. A ce stade, la branche professionnelle des bureaux d'études souhaite ouvrir les groupes de travail à venir sur la construction de la certification à l'ensemble des branches professionnelles couvertes par l'Opco Atlas.

L'Opco Atlas précise les deux possibilités qui s'offrent aux branches professionnelles de l'Opco par rapport à ce projet :

- La branche professionnelle peut décider d'être co-certificateur de la certification,

- La branche professionnelle peut décider d'autoriser l'accès à cette certification aux salariés du courtage d'assurances sans aller jusqu'à la co-certification.

Si la branche professionnelle souhaite s'inscrire dans cette démarche, peu importe l'option choisie, il conviendra qu'elle donne son accord d'intention. Ce dernier déclenchera par la suite une présentation plus détaillée de l'ensemble du référentiel de la certification.

L'OpcO Atlas présente les deux certifications visées dans ce projet et qui restent à construire.

La **C.G.T.** interroge l'OpcO sur le niveau de la certification, son éventuelle visée diplômante, la durée de la formation et les écoles qui la dispenseront.

L'OpcO Atlas indique que cette formation a vocation à être inscrite au répertoire spécifique des certifications. De fait, la formation sera certifiante. En revanche, concernant les autres questions posées, l'OpcO Atlas indique que celles-ci semblent aujourd'hui prématurées au regard de l'avancée du projet.

L'OpcO Atlas tient à préciser que si la branche professionnelle des bureaux d'études reste le pilote de ces travaux, il n'en demeure pas moins que le groupe de travail qui sera constitué pourra proposer des orientations.

La **C.F.D.T.** considère qu'il serait opportun d'avoir une note d'opportunité spécifique à la branche professionnelle du courtage d'assurances avant de s'engager dans cette démarche car, selon elle, la « cybersécurité » est aujourd'hui externalisée par les entreprises de courtage d'assurances. Toutefois, elle considère que l'existence de référents « cyber » au sein des entreprises de courtage d'assurances aurait du sens.

La **délégation patronale** tient à préciser que le projet comporte deux projets de certification. Le premier s'adresse aux professionnels, le second, de niveau « sensibilisation » s'adresse davantage aux non-professionnels.

La **C.F.E.-C.G.C.** partage la remarque de la C.F.D.T. mais considère qu'il ne serait pas inintéressant d'avoir une certification sur le sujet de la « cybersécurité » dans la mesure où certains courtiers commercialisent des produits d'assurance en lien avec cette thématique.

A ce stade des discussions, **L'OpcO Atlas** tient à préciser que ce projet est financé par la branche professionnelle des bureaux d'études de sorte que si la branche professionnelle du courtage d'assurances souhaite s'engager dans ce projet celui-ci constituera pour elle exclusivement un investissement temps.

L'OpcO Atlas poursuit en expliquant de manière concrète en quoi consistera l'engagement de la branche professionnelle. Sur le volet de l'ingénierie, les travaux consisteront à définir un référentiel, les modalités d'évaluation et à décliner ce référentiel pour y adosser un programme de formation permettant aux candidats d'obtenir une certification. Sur le volet de mise en œuvre opérationnelle, il conviendra pour les branches professionnelles parties prenantes au projet de procéder au référencement des organismes de formation. Pour ce faire, un comité technique, dont la mission sera de donner un avis technique et de s'assurer que les travaux s'inscrivent bien dans la réalité des besoins des entreprises de courtage d'assurances, et un comité de pilotage seront mis en place. Les travaux débuteront au mois de novembre avec un délai de réalisation prévisionnel de 6 mois. L'idée serait que

la C.P.N.E.F.P. de la branche professionnelle des bureaux d'études puisse statuer sur les résultats des travaux menés et qu'une restitution puisse être faite auprès des différentes C.P.N.E.F.P. concernées pendant l'été 2023 afin d'engager par la suite la mise en œuvre opérationnelle.

La **C.F.E.-C.G.C.** interroge l'Opco Atlas sur le nombre de branches professionnelles engagées ou désireuses de s'engager dans le projet.

Sans pouvoir apporter de réponse précise à ce stade, l'**Opco Atlas** indique que le secteur assurantiel a été identifié comme un secteur pouvant être impacté et que la branche professionnelle des marchés financiers et la branche professionnelle des géomètres-experts sont en cours de réflexion. Certaines branches professionnelles du secteur bancaire seraient également intéressées pour s'engager dans ce projet, ajoute l'**Opco Atlas**.

Un membre de la délégation patronale considère qu'il serait intéressant de s'inspirer des éventuelles autres certifications existantes et, *a minima*, identifier un socle commun à partir duquel le groupe de travail pourrait s'appuyer pour créer une certification plus large.

L'Opco Atlas fait savoir que d'autres certifications existent mais qu'elles ne sont pas reconnues au sens de la formation continue. De plus, ces certifications ne poursuivent pas les mêmes enjeux. Le projet de certification évoqué en séance a vocation à faire l'objet d'un enregistrement au répertoire spécifique et à être financé sur les fonds de la formation professionnelle.

La **délégation patronale** fait savoir que cet engagement nécessite un investissement à long terme de la branche professionnelle si celle-ci souhaitait s'engager comme co-certificateur.

Enfin, **l'Opco Atlas** met en exergue les avantages d'un engagement de la branche professionnelle :

- Avoir une vision sur le pilotage du référencement des organismes de formation,
- Obtenir les chiffres clés du dispositif,
- Avoir un soutien sur la communication de la certification,
- Avoir un soutien pour la phase d'enregistrement au registre spécifique en plus de l'appui technique.

La **délégation patronale** demande si la branche professionnelle aura à sa charge la mise en œuvre des évaluations.

L'Opco Atlas répond qu'il est envisageable de déléguer la gestion des jurys d'évaluation aux services de l'Opco ce qui permettrait notamment d'harmoniser les pratiques et les modalités d'évaluation.

La **délégation patronale** interroge l'Opco sur les modalités d'organisation des groupes de travail si la branche professionnelle souhaitait s'engager sur une seule des certifications.

L'Opco Atlas fait savoir qu'il ne peut répondre à cette question à ce stade. En revanche, l'existence de groupes de travail qui pourraient s'articuler autour d'un travail sur un socle commun aux deux certifications est évoqué.

Selon la **délégation patronale**, il conviendrait de solliciter la branche professionnelle porteuse du projet sur sa vision générale du projet et sur sa vision mutualisée du financement.

Les **membres de la C.P.N.E.F.P.** conviennent de désigner un expert représentant de la branche professionnelle pour participer dans un premier temps aux différents groupes de travail.

✓ Désignation d'un représentant expert pour suivre ce projet

Monsieur Alain Chateau, représentant de la C.G.T. est désigné par les membres présents de la C.P.N.E.F.P. pour participer aux prochains groupes de travail relatifs à la création de la certification.

IV. Suivi des engagements 2022 de la branche professionnelle : présentation des chiffres par l'Opco Atlas

En amont de la présentation des engagements financiers par l'Opco Atlas, la **délégation patronale** rappelle que les partenaires sociaux de la branche professionnelle auront d'ici la fin de l'année 2022 à négocier un nouvel accord sur les contributions à la formation professionnelle, le dernier en date arrivant à échéance à la fin de l'année 2022.

L'Opco Atlas présente ensuite les engagements financiers à date.

Pour la comparaison avec la branche professionnelle du courtage d'assurances, **un membre de la délégation patronale** interroge l'Opco Atlas sur les engagements financiers des autres branches professionnelles qu'il couvre et notamment ceux de la branche professionnelle des bureaux d'études et de la branche professionnelle des géomètres-experts et des économistes de la construction. En effet, en tant que membre de la Commission paritaire Transverse (C.P.T.) des entreprises de moins de 50 salariés, celui-ci met en évidence l'importance de déterminer des règles d'accès aux réserves de l'Opco lorsque les branches professionnelles ont épuisé leurs « dotations France compétences » - alors même qu'elles n'ont pas consommé l'intégralité de leur collecte conventionnelle - et font une demande pour bénéficier d'une partie des réserves. A cet égard, il tient à faire savoir qu'au titre de son statut au sein de cette C.P.T. il a demandé à l'Opco de différer la collecte conventionnelle lorsqu'elle existe pour épuiser sa trésorerie.

La **C.F.E.-C.G.C.** considère qu'il est urgent d'attendre le mois d'octobre ou novembre avant de déterminer la position à prendre sur ce sujet.

La **C.G.T.** remarque que la collecte conventionnelle est plus « consommée » que l'année précédente et en demande la ou les raisons. A travers cette question, celle-ci tient à savoir si des dispositifs ont été plus mobilisés cette année.

A cet égard, **l'Opco Atlas** répond que plusieurs enveloppes ont été réservées sur la collecte conventionnelle pour financer différents dispositifs notamment de formation. Ces dispositifs rencontrent un beau succès auprès des entreprises de la branche professionnelle ce qui explique cette hausse de « consommation ».

La **C.G.T.** souhaiterait recueillir des éléments plus qualitatifs concernant la formation professionnelle au sein de la branche du courtage d'assurances.

La **délégation patronale** et **l'Opco Atlas** invitent la C.G.T. à patienter jusqu'au 1^{er} trimestre de l'année 2023, période à laquelle le bilan de la branche professionnelle est habituellement présenté.

Les **membres de la C.P.N.E.F.P.** présents conviennent de proposer à la C.P.P.N.I. de renouveler à l'identique les taux de contribution à la formation professionnelle des salariés.

V. Enquête 2022 « Plan de développement des compétences » des entreprises de 300 salariés et plus : présentation des résultats de l'enquête

La **délégation patronale** présente ensuite les résultats de l'enquête sur le plan de développement des compétences (P.D.C.) des entreprises de 300 salariés et plus.

Préalablement, la **délégation patronale** tient à rappeler le contexte dans lequel s'inscrit l'enquête. Celle-ci est prévue dans l'accord de branche de 2021 sur les taux de contribution à la formation professionnelle des salariés. Les entreprises de 300 salariés et plus sont dispensées de verser une contribution conventionnelle à la formation professionnelle des salariés auprès de l'Opco Atlas en contrepartie de quoi elles doivent dans le courant de l'année répondre à l'enquête.

La **C.F.E.-C.G.C.** considère qu'il n'est pas normal que les entreprises ne répondent pas à l'enquête et ce d'autant plus lorsque cette dernière est prévue par accord de branche.

VI. Détermination des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage

✓ Point d'information

La **délégation patronale** informe les membres de la C.P.N.E.F.P. des dernières nouveautés en la matière. France compétences a décidé d'engager en cette rentrée une phase corrective concernant 275 certifications jugées selon elles incohérentes parmi lesquelles :

- 270 certifications qui ont subi un redressement statistique à la suite de la correction de la remontée comptable modifiant ainsi la valeur pivot ;
- 5 certifications dont le NPEC n'a pas été fixé.

A l'issue du Conseil d'administration de France compétences qui se tiendra fin septembre, les C.P.N.E.F.P. seront invitées à se repositionner sur les certifications qui seront jugées « non-conformes » d'ici la fin du mois d'octobre.

Il est convenu d'inscrire le sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la C.P.N.E.F.P.

✓ Désignation d'un représentant du Collège « salariés » pour participer à la réunion avec France compétences (27.09)

Monsieur Fabrice Foures, représentant de la C.F.D.T., est désigné par les membres présents de la C.P.N.E.F.P. pour participer à la réunion du 27 septembre prochain.

VII. Questions diverses

Pas de question diverse.

Prochaine réunion :

Vendredi 21 octobre 2022

ANNEXE

Nom de l'action	Etat	€ HT
Création d'une série de podcasts <ul style="list-style-type: none">➤ Marché subséquent en cours pour sélection du prestataire en charge de leur réalisation	En cours	8 000
Création d'un kit pédagogique sur le métier de courtier <ul style="list-style-type: none">➤ Réalisation d'un kit pédagogique de présentation des métiers de la branche pour une utilisation lors de conférences et au sein des établissements➤ Réunion de lancement avec le prestataire prévue le 12/09	En cours	15 000
Communication diplôme courtier d'assurance <ul style="list-style-type: none">➤ Réalisation d'une vidéo de présentation du diplôme diffusée sur le site de Paris Dauphine et j'assure mon futur➤ Réalisation d'une campagne Ads avec achat de mots clés pour promouvoir la page et la vidéo➤ Publi-rédactionnel réalisé sur le site de News Assurance Pro et newsletter dédiée➤ Chiffres clés de la campagne :<ul style="list-style-type: none">➤ Près de 200 vues sur la vidéo➤ Le partenariat avec News Assurance pro a généré : 28 022 vues et 2 845 clics➤ La campagne ads a généré : 52 100 impressions pour 1 771 clics	En cours	15 000

Nom de l'action	Etat	€ HT
Fiche pratique d'utilisation de la cartographie des écoles ➤ En attente du GTP Construction budgétaire Promotion des métiers au sujet de la redistribution éventuelle du non consommé 2022	En attente	
Création de goodies ➤ Réalisation de goodies pour diffusion sur les salons ➤ Goodies réalisés et prêt à diffusion : gourdes, accessoires pour smartphone (anneau et support) et porte carte	Terminée	1 200
2eme vague campagne « Réflexe courtier »	Annulée	
Partenariat Mobilité internationale ➤ Formalisation du partenariat et du plan d'actions associé	En cours	